

# Mission 3 : Développer le projet de Communication du District sensibiliser et accompagner les jeunes dans l'apprentissage des règles du Football et de l'arbitrage

Le service civique intervient en complément des salariés ou élus en charge



## ACTIVITE DU POSTE

- Le / La volontaire remplira les missions orientées vers deux thématiques :
  - La Communication
  - L'Arbitrage
- Pour cela il devra :**
  - Communiquer auprès des clubs en utilisant les réseaux sociaux.
  - Valoriser les clubs et leurs actions, avec la mise en place d'un événement de valorisation.
  - Connaître les règles de l'Arbitrage.
  - Développer auprès des jeunes l'apprentissage des règles du Football et les sensibiliser à l'Arbitrage.
  - Coordonner et animer l'activité arbitrage dans le cadre du PEF.
  - Assurer le suivi de l'action « Arbitrage par les Jeunes ».



## CONDITIONS DEL'OFFRE

- Mission de 8 mois (24h min/semaine)
- Indemnité de service civique



## QUALITEES SOUHAITEES

- Age : 18 à 25 ans
- Permis B souhaité
- Intérêt pour le milieu sportif
- Motivation et dynamisme
- Aucun diplôme exigé